

III.

BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1885.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Dotations pour l'exercice 1885, qui remplace le tableau II du projet de la loi du Budget général déposé en février 1884 s'élève à 4,678,675 francs. Il présente, comparativement au tableau III du Budget de 1884, une diminution de 127,565 francs résultant de la réduction que la Questure de la Chambre des Représentants propose sur le crédit de l'article 4 affecté à ses services.

Les développements de ce projet de Budget étant les mêmes que ceux qui ont été donnés à l'appui du projet primitif, sauf en ce qui concerne la nouvelle diminution de 70,000 francs sur le crédit de l'article 4, il a paru inutile de les réimprimer. On ne peut donc que se référer et renvoyer, à ce sujet, aux pages 127 à 135 du Document parlementaire, n^o 104, de la session de 1883-84.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

En remplacement du tableau II annexé à Notre arrêté du 28 février 1884 et du § 3 de l'article premier de cet arrêté, Notre Ministre des Finances présentera en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1885, à la somme de quatre millions six cent soixante-dix-huit mille six cent soixante-quinze francs (4,678,675 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 8 novembre 1884.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I.			
1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865).	5,300,000 .	5,500,000 .
2	Dotations de S. A. R. le comte de Flandre.	200,000 .	
CHAPITRE II.			
3	Sénat	120,000 .	120,000 .
CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	830,000 .	830,000 .
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 .	226,675 .
6	— du personnel des bureaux	136,725 .	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000 .	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,200 .	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS.			4,675,675 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 8 novembre 1884.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(40)